

**PRIX de la Section Architecture (SAR) pour les meilleures moyennes sur la
formation bachelor-master**

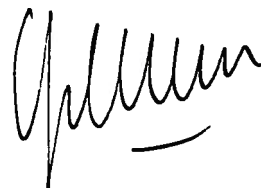
Règlement

1. Les prix de la section Architecture pour les meilleures moyennes sur la formation bachelor-master sont décernés annuellement par la section Architecture de l'EPFL
2. Les prix récompensent les cinq étudiants ayant obtenu la meilleure moyenne sur la formation complète en architecture à l'EPFL, bachelor et master combinés.
3. Le montant de chaque prix est de 300.- CHF (trois cent francs suisses). En cas d'égalité(s), le montant ou la répartition des prix peut être modifié.
4. Les prix sont décernés lors de la remise des diplômes de master de la section Architecture.
5. Le règlement entre en vigueur dès 2015. Il prend terme et est abrogé à la date de l'abrogation du prix par la section Architecture.

Lausanne, mars 2015



Le Directeur de la section architecture
Prof. Roberto Gargiani



Le Vice-président pour les affaires académiques
Prof. Philippe Gillet